

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 46 (1984)
Heft: 2

Rubrik: Porte-à-Faux à l'avant

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

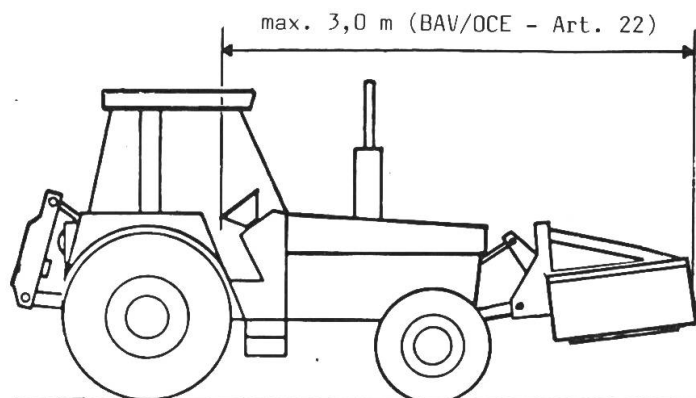
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Porte-à-faux à l'avant

N. Uenala (FAT)



On rencontre de plus en plus d'outils portés à l'avant des tracteurs. D'une part les pelles chargeuses, d'autre part de plus en plus de faucheuses (barre de coupe). Les tracteurs sont donc munis de systèmes d'accouplement; récemment un système hydraulique frontal 3-points ainsi qu'une prise de force frontale ont fait leur apparition.

La distance entre le milieu de l'essieu avant et le centre des points d'articulations comprend environ 1000 mm (cette distance est conditionnée par la partie technique). D'autre part, la distance entre le point le plus reculé du volant et le centre de l'essieu avant

est entre 1500 et 2000 mm (Fendt 105S = 1900 mm, Deutz 7807C = 1800 mm, Fiat 666 = 1800 mm, Steyr 8060A = 1500 mm).

Selon l'article 22, para. 2 de l'OCE

– le porte-à-faux ne peut dépasser 3 m, mesuré au point du bord du volant (voir croquis).

Il en résulte que des outils complémentaires frontaux ne peuvent pas être utilisés, selon les prescriptions reprises ci-dessus, car l'espace du porte-à-faux avant autorisé est déjà englouti par le système hydraulique avant. La plupart des tracteurs munis d'outils portés à l'avant sont en contravention avec les prescriptions de l'OCE.

Conclusions:

Afin de permettre aux agriculteurs qui utilisent des outils frontaux de circuler légalement sur les routes et selon les renseignements pris auprès de l'Office fédéral de la Police, l'autorisation pour un porte-à-faux de plus de 3 m doit être demandée, de cas en cas, afin d'obtenir une autorisation spéciale et exceptionnelle.

Association Suisse pour l'Équipement Technique de l'Agriculture – ASETA

Centre de cours de Grange-Verney, 1510 Moudon VD Téléphone 021 - 95 15 91

Liste des cours de l'hiver 1983/84 (derniers cours de la saison)

Date:	Genre de cours:	No.:	Durée (jours):
1984			
08.02.–10.02.	Soudure autogène: appareil, matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 3	3
13.02.–15.02.	Soudure électrique: matériaux, sécurité, dangers, travaux pratiques	M 2	3
20.02.–21.02.	Travaux de maçonnerie (par un spécialiste)	MES 9	2
22.02.	Pose de sols en terre cuite et faïences	MES 6	1
23.02.–24.02.	Réparation de freins et pose de freins hydrauliques sur remorques agricoles	AR 16	2
27.02.	Pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	1
29.02.–02.03.	Soudure électrique 2ème degré (constructions à l'aide de la soudure électrique)	M 8	3
05.03.–09.03.	Réparation de tracteurs et machines agricoles	A 1 / AR 3	5
07.03.–08.03.	Soudure électrique: cours complémentaire à l'enseignement des écoles d'agriculture	M 4	2